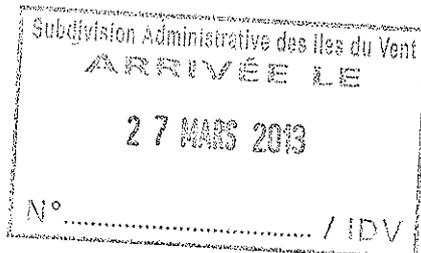




Ville de Pirae

POLYNÉSIE FRANÇAISE  
TAHITI



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté – Egalité – Fraternité

### EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**DELIBERATION N°021/2013  
DU 14 MARS 2013**

Accordant le versement de la contribution communale pour l'année civile 2012 à l'école primaire SAINT MICHEL de l'enseignement du premier degré, représentée par la Direction de l'Enseignement Catholique en Polynésie Française

L'an deux mille treize, le quatorze mars à neuf heures,

Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de **Madame le Maire, Béatrice VERNAUDON**.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination des secrétaires de séance.

M. Jean-Baptiste TERIIEROOITERAI, quatrième adjoint au maire et Mme Eliane LECHENNE, neuvième adjointe au maire, ont été désignés pour remplir cette fonction.

Etaient présents :

Nbre	Nom et Prénom	Présent	Absent	Procuration
1	VERNAUDON Béatrice	X		
2	SUN MAIRAI	X		
3	PUCHON Georges	X		
4	TICCHI Christiane Tiare		X	Mme Béatrice VERNAUDON
5	TERIIEROOITERAI Jean-Baptiste	X		
6	YAO THAM SAO Elisa	X		
7	BENNETT William	X		
8	TETUAETARA Théodore	X		
9	LICHTLE Yvette		X	Mme Armelle MERCERON
10	LECHENE Eliane	X		
11	TEANOTOGA Hinano		X	
12	MOE Elisabeth	X		
13	ATIU Marc		X	
14	TEFAATAU Alvest		X	
15	PROKOP Alban		X	
16	POMARE Wilfred	X		
17	TOUAITAHUATA Charles	X		
18	TANERPAU Viora		X	
19	TUEINUI Noël		X	
20	TICCHI William	X		
21	TEANINIURAITEMOANA Laiza		X	
22	TAPUTU Karine		X	
23	TAURAA Stéphanie	X		
24	TAVAE Imelda		X	
25	DU SOUICH Audrey	X		
26	MAI Teruirau		X	
27	MACE Miriama		X	
28	BREMOND Madeleine		X	
29	TEMARII Tahiri		X	
30	MERCERON Armelle	X		
31	FREBAULT Pierre		X	M. Théodore TETUAETARA
32	DOOM Yves	X		
33	TIRAO Aldo	X		
<b>17</b>		<b>17</b>	<b>16</b>	<b>03</b>

Date de convocation :	<b>07 mars 2013</b>
Date d'affichage :	<b>07 mars 2013</b>

**Résultats des votes**

Pour	20
Contre	00
Abstentions	00

**La délibération est adoptée à l'unanimité**

Affichage du compte rendu du conseil municipal le

**18 mars 2013**

Affichage de la présente délibération le :

**09 AVR. 2013**

**DELIBERATION N° 021/2013 DU 14 MARS 2013**

**Accordant le versement de la contribution communale pour l'année civile 2012 à l'école primaire SAINT MICHEL de l'enseignement du premier degré, représentée par la Direction de l'Enseignement Catholique en Polynésie Française**

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE PIRAE**

**Ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint ;  
Sous la présidence du maire de la commune ;**

- VU la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, promulguée par l'arrêté n° 119 DRCL du 3 mars 2004 ;
- VU la loi n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française, promulguée par l'arrêté n° 119 DRCL du 3 mars 2004 ;
- VU l'ordonnance n° 2007-1434 du 5 octobre 2007 modifiée, portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code Général des Collectivités Territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics, ensemble la loi n° 2007-1720 du 07 décembre 2007 tendant à renforcer la stabilité des institutions et la transparence de la vie politique en Polynésie française et n° 2007-1787 du 20 décembre 2007 relative à la simplification du droit ;
- VU la loi n° 71-1028 du 24 décembre 1971 modifiée, relative à la création et à l'organisation des communes dans le territoire de la Polynésie française, promulguée par l'arrêté n° 31/AA du 6 janvier 1972 ;
- VU le code de l'éducation et notamment son article L 442-5 ;
- VU le décret n° 72/407 du 17 mai 1972 portant création de communes dans le territoire de la Polynésie française ;
- VU l'arrêté n° 173/AA du 30 janvier 1965 instituant la commune de Pirae ;
- VU la demande de l'école primaire SAINT MICHEL de l'enseignement du premier degré en date du 07 janvier 2013, représentée par **la Direction de l'Enseignement Catholique en Polynésie Française ;**
- VU le projet de convention ;
- VU les explications fournies par Madame Béatrice VERNAUDON, Maire ;

Après en avoir délibéré en sa séance du 14 mars 2013

<b>ADOPTE</b>	
VOTANTS	<b>20</b>
POUR	<b>20</b>
CONTRE	<b>00</b>
ABSTENTION	<b>00</b>

**ADOPTE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Est accordée le versement de la contribution communale au titre de l'année civile 2012, à l'école primaire SAINT MICHEL d'un montant de **25 438 102 XPF (vingt cinq millions quatre cent trente huit mille cent deux francs pacifiques)**.

**Article 2 :** Le Maire est autorisé à signer la convention de financement ci-jointe ainsi que tous les actes y afférent.

**Article 3. :** La dépense est imputable au compte 6558 « Autres contributions obligatoires - Enseignement Saint Michel 1 et 2 » du budget principal de l'exercice 2013.

**Article 4. :** Le Maire et le Trésorier des Iles du Vent, des Australes et des Archipels (T.I.V.A.A.) sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le Maire,

  
Béatrice VERNAUDON,  
 LE MAIRE

Acte rendu exécutoire  
après envoi à la Subdivision administrative

Le..... 27 MARS 2013

Publication du 08 AVR. 2013  
Le Maire,  
 LE MAIRE  
Béatrice VERNAUDON